

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 10 - 092

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusée :

- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)

Décision 3 : La décision d'ester en justice dans le cadre de la procédure pénale initiée à l'encontre de M. Fabrice PEDRINI.

MM. DEQUIDT, LOUISON et PETIT ont été victimes d'une agression lors d'une intervention le 8 octobre 2019. Alors qu'ils avaient été requis pour une personne ne répondant pas aux appels, ils ont été insultés et menacés avec un cutter par M. Fabrice PEDRINI.

L'affaire est appelée à l'audience du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne du 9 mars 2020.

MM. DEQUIDT, LOUISON et PETIT se sont constitués partie civile et ont demandé la mise en œuvre de la protection fonctionnelle afin de permettre la défense de leurs intérêts devant la juridiction compétente.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau autorise le Président à ester en justice dans le cadre de la procédure initiée à l'encontre de M. Fabrice PEDRINI devant le tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne, à assurer la défense des intérêts de MM. DEQUIDT, LOUISON et PETIT au titre de la protection fonctionnelle, à exercer toutes les voies de recours nécessaires et mandater le cabinet Philippe PETIT et associés de Lyon pour représenter le SDIS de la Loire dans cette affaire.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER